



Fiche de synthèse

Chèque emploi service universel financé par l'Etat

***1,5 millions de bénéficiaires reçoivent d'ores et déjà à leur domicile
200 € en Cesu,
et ce jusqu'à la fin du mois de juin***

Plus de 650 000 bénéficiaires ont d'ores et déjà reçus les chèques emploi service universels financés par l'Etat. Cette diffusion continue tout au long du mois de juin.

Une mesure immédiate, une mesure juste

Dans le cadre de la politique de relance annoncée par le Président de la République, le 18 février dernier, le gouvernement s'est engagé à verser une somme de 200 euros, sous forme de chèque emploi service universel (Cesu), à plus de 1,5 millions de ménages fortement exposés à la crise, qui pourront ainsi financer le recours à des services à la personne.

- Dès le 15 mai 2009, les bénéficiaires de cette mesure ont reçu à leur domicile un guide pédagogique qui leur explique les modalités d'utilisation des Cesu.
- Depuis le 2 juin 2009, les familles reçoivent à leur domicile, les Cesu d'une valeur totale de 200 euros.

Les personnes concernées par cette mesure sont :

- Les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APA),
- Les bénéficiaires du Complément de libre choix du mode de garde (CMG),
- Les bénéficiaires de l'Allocation de l'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
- Les demandeurs d'emploi reprenant un emploi ou une formation et ayant un ou plusieurs enfant(s) à charge (en collaboration avec Pôle emploi).

Une mesure amplifiée par les initiatives des organismes agréés de services à la personne

Financée, impulsée et mise en œuvre par les pouvoirs publics, cette mesure de relance est accompagnée et relayée par des organismes agréés de services à la personne. Certains d'entre eux ont développé leurs propres initiatives pour accompagner et amplifier les effets

du dispositif : prestations gratuites, réductions tarifaires, mobilisation des réseaux, « packs » spéciaux, services ad hoc...

**Services à
la personne**
Agence nationale



Dossier de presse

1. Rappel de la mesure

- a. Première phase : information et pédagogie en amont des envois des chéquiers
- b. Deuxième phase : l'envoi des chéquiers et l'accompagnement des bénéficiaires (via 32 11)

2. Les offres des organismes de services à la personne

Contacts presse

Agence nationale des services à la personne

Sarah Cassone, 01 53 95 56 73

sarah.cassone@servicesalapersonne.gouv.fr

Image 7

Priscille Reneaume, 01 53 70 74 89

preneaume@image7.fr

Rappel de la mesure

Le 18 février dernier, le gouvernement s'est engagé à verser, dans le cadre du plan de relance, 300 millions d'euros en Chèque emploi service universel (Cesu) à des publics ciblés et fortement touchés par la crise (familles, personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile).

Cette mesure vise à apporter du pouvoir d'achat supplémentaire à 1,5 millions de familles en leur permettant d'accéder à des services à la personne.

Les personnes bénéficiaires sont :

- 693 000 personnes bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APA),
- 633 000 familles bénéficiaires du Complément de libre choix du mode de garde (CMG)
- 165 000 familles bénéficiaires de l'Allocation de l'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
- les demandeurs d'emploi reprenant un emploi ou une formation et ayant un enfant à charge (en collaboration avec Pôle emploi).

Cette mesure, mise en œuvre par l'Agence nationale des services à la personne, a été engagée dès le 15 mai dernier.

Première phase : information et pédagogie en amont de l'envoi des Cesu

Dès le 15 mai 2009, un « mode d'emploi » des 200 euros en Chèques emploi service universel financés par l'Etat a été adressé à tous les ménages concernés par cette mesure.

Ce guide pédagogique, élaboré par l'Agence nationale des services à la personne, a été envoyé au domicile de chaque famille concernée, afin de les préparer en amont à l'utilisation des chéquiers de 200 euros qui leur sont adressés depuis le 1er juin.

Le Guide répond aux principales questions suivantes :

- Qu'est ce que le Cesu ? Comment fonctionne-t-il ? Qui émet les Cesu ?
- Que peut-on payer avec les Cesu ? Quels types de services ?
- Quel type de prestataire peut-on payer avec des Cesu ?
- Comment trouver un professionnel près de chez soi ?
- Quelles sont les démarches à suivre pour payer un salarié ?

Deuxième phase : l'envoi des chéquiers et l'accompagnement des bénéficiaires

Depuis le 1er juin 2009, les bénéficiaires reçoivent le chéquier chez eux par la poste.

Durant la semaine du 2 juin, 650 000 bénéficiaires ont d'ores et déjà reçus leur carnet de Cesu relance. Ces envois continuent jusqu'au 24 juin 2009 et dès le mois de juillet, les bénéficiaires définis par Pôle emploi recevront à leur tour des Cesu.

Dès l'envoi des guides d'information, et afin de lever les interrogations qui pourraient demeurer, l'Agence nationale des services à la personne a mis en place une équipe renforcée à son centre d'appel : 200 conseillers dédiés répondent du lundi au samedi de 7h30 à 21h à l'ensemble des questions des familles grâce à un numéro unique, le 32 11.

Le centre d'appel, qui reçoit en moyenne 150 appels par jour en période dite « normale », a vu ses appels multipliés par six depuis la mise en place de la mesure. Près de 18 000 appels ont été comptabilisés en mai 2009.

Les initiatives des acteurs des services à la personne

- **Age d'Or Services double les 200 euros**

Age d'Or offre jusqu'à 200 euros de prestations gratuites aux 1000 premiers clients qui règlent en Cesu relance.

Filiale depuis 2001 de CNP Assurances, leader français de l'assurance de personnes (Groupe Caisse des dépôts), Age d'Or Services est un acteur majeur des services à la personne.

Pour en savoir plus :

Paulin Llech / 06 08 40 73 03

- **O2 offre 2 heures supplémentaires de services**

O2 offre à toutes les familles 2 heures supplémentaires pour tout nouvel abonnement et diminue les tarifs des prestations ponctuelles au niveau des prix des prestations régulières.

O2, leader en ménage et garde d'enfants depuis 1996, compte 120 agences en France et emploie 3 500 salariés qui interviennent auprès de 13 500 clients réguliers.

Pour en savoir plus :

Marie-France Fourgeaux / 06 14 61 47 60

- **Maison et Services simplifie l'accès à l'offre grâce à de nouveaux packs**

Maison et Services propose des Packs de 200 euros : entretien du jardin, entretien des vitres ou grand nettoyage.

Un tirage au sort sera également lancé permettant à 200 personnes de remporter 200 euros de pouvoir d'achat alimentaire.

Maison et Services, créé en mai 1999, est le premier réseau d'entreprises indépendantes prestataires pour l'entretien de la maison et du jardin.

Services à la personne
Agence nationale



Pour en savoir plus :
Patrice Deniau – Charlène Desideri
02 43 49 56 22
presse@maison-et-services.com

- **Assistéo joue la prévention**

Assistéo offre un tensiomètre, accessoire de prévention santé d'une valeur de 100 euros, à chaque bénéficiaire du Cesu relance ayant recours à ses services.

Assistéo, réseau national de maintien à domicile propose une gamme complète de services à domicile à l'attention de jeunes retraités, de personnes âgées et dépendantes.

Pour en savoir plus :
Anne Richard / 06 32 53 67 66 /
arichard@assisteo.com

- **UNA multiplie les initiatives à travers ses prestataires locaux :**

UNA Charente offre 1h de services à la personne pour 200 euros de prestations payées en Cesu relance et propose un pack ciblé : Pack Solidarité avec une offre de parrainage.

Avec plus de 1200 structures de l'économie sociale et solidaire (associations, services publics territoriaux et organismes mutualistes), UNA est le 1er réseau français d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile. UNA intervient auprès des personnes âgées, handicapées, familles, personnes soignées et particuliers.

Pour en savoir plus :
Chantal Thorigny / 01.49.23.82.64

- **Adhap Services lance « Tranquil'été »**

Adhap Services propose un accompagnement spécifique et complet pour les personnes âgées pendant juillet et août 2009, période à risque pour les personnes âgées isolées.

Adhap services est un réseau certifié qualité présent en France et dans les DOM, avec plus de 100 entreprises offrant des prestations de maintien à domicile. Il s'adresse aux personnes fragilisées âgées, handicapées ou en retour d'hospitalisation. Adhap Services a créé déjà plus de 3 000 emplois en CDI.

Pour en savoir plus :

SBS – Sylvie Baudard / 01 47 28 99 54

▪ **Adecco à domicile simplifie l'utilisation des 200 euros de Cesu relance**

Adecco à domicile prend en charge et salarie les personnes choisies par le bénéficiaire et payées par les Cesu relance, pour dégager les utilisateurs de toute formalité administrative. Il assure ainsi la pérennité de l'emploi de l'intervenant à domicile qui bénéficie ainsi d'une structure d'appui lui permettant notamment d'augmenter son nombre d'heures travaillées.

Adecco à domicile est spécialisé à 100% dans les services au domicile des particuliers. Adecco à domicile met à la disposition des particuliers son savoir-faire de professionnel du recrutement et de la gestion des compétences issu de ces 40 années d'expérience.

Pour en savoir plus :

www.adeccoadomicile.fr/cesu200euros

sarah.pearl.bokobza@adecco-groupe.fr

laurence.blay@adecco-groupe.fr

Tél : 0 810 122 129